

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal

Séance Publique du LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018

En Mairie à 19 H 00

8ème séance depuis le 1^{er} Janvier 2018



Convoqué le 26 Novembre 2018, Le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle GHYVELDE s'est réuni en Mairie de GHYVELDE, le Lundi 10 Décembre 2018 à 19 H 00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean DECOOL.

Le Maire,
Jean DECOOL



L'An deux Mil Dix Huit, le Dix Décembre à dix Neuf heures, Le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle GHYVELDE s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean DECOOL, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

PRÉSENTS : Jean DECOOL, Maire – Hervé LANIEZ, Maire Délégué ;

BLANCKAERT Sophie - DEBREU Michel - DECORTE Jacques -

FIGOUREUX Jean-Marc - GESQUIÈRE Denis - LOEUIL André - THÉODON Patrick - VANDAMME Martine - Adjointes

ALVES Monique - BLAUWART Marie-Claire - DE BELVALLET Jérôme - DEBERT Jérôme - DEDRIE Jean-François - JUNOT Marie-Christine - LEBON Colette - LEDIEU Fabienne - LEFEVRE Claudine - PERCAILLE Edith - PORTAUX Claudine - RUFIN Marie-Noëlle - SCHEPENS Patrick - VANTIELCKE Jean-Pierre - Conseillers Municipaux

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : ANDRIES Françoise à Jean-Pierre VANTIELCKE - DE WALSCHE Nicole à Michel DEBREU - GUERMEUR Laurence à Jean DECOOL - DENIS Marie-Annyck à Hervé LANIEZ - Stéphane DENYS à Jean-Marc FIGOUREUX - Jean-Marc GILLODTS à André LOEUIL - Pascal HAEZEBROUCK à Marie-Noëlle RUFIN - Alain JANSSEN à Colette LEBON - Sylvie MACZKA à Sophie BLANCKAERT - Patrick MAGNIER à Patrick THÉODON - Raphaël VANDAELE à Martine VANDAMME

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DE BELVALLET Jérôme

00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 1ER OCTOBRE 2018

Rectification : Sujet n° 3 – page 5

Intervention Madame LEBON "demande si la stagiairisation des 3 agents est liée à la convention intercommunale avec Coudekerque-Branche"

Après modification le compte rendu devient procès-verbal.

01 - AVENANTS SALLE COMMUNALE LES MOËRES

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des avenants aux travaux de la Salle Communale de Les Moères qui devraient se terminer fin mars 2019.

Des avenants ont été nécessaires à l'avancée des dits travaux pour un montant arrêté à ce jour à 50.602,74 € soit 10,37 % du coût total.

Ces travaux supplémentaires correspondent au renforcement des piliers briques et béton, à la mise en conformité de l'assainissement de l'électricité et réseaux divers, à la pose d'une douche et de stores occultants.

02 - FINANCES

A - DEMANDES D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la présentation de demandes en non-valeur n° 3318124821-3322012174-2978450233, déposée par Monsieur Patrick KRIL, Trésorier-receveur municipal de HONDSCHOOTE;

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier-receveur municipal dans les délais réglementaires;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement;

EXPOSÉ

Monsieur Patrick KRIL, Trésorier receveur municipal présente au Conseil Municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 2035,56 € réparti sur 37 titres de recettes émis entre 2008 et 2018, sur le Budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de ces demandes n° 3318124821-3322012174-2978450233.

DÉCIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur n° 3318124821-3322012174-2978450233, présentée par Monsieur Patrick KRIL, Trésorier receveur municipal, pour un montant global de 2035,56 € sur le Budget principal.

PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget général 2018, à l'article 6541- créances admises en non-valeur.

B - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Au vu du bilan financier au 30 novembre 2018, il est proposé de modifier le Budget 2018 comme suit :

| Désignation | Dépenses ⁽¹⁾ | | Recettes ⁽¹⁾ | |
|--|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-60822-8 : Carburants | 0,00 € | 3 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-60823-2 : Alimentation | 0,00 € | 12 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-615231 : Entretien et réparations voiries | 0,00 € | 3 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-61551-01 : Matériel roulant | 0,00 € | 4 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-62676-0 : A un GFP de rattachement | 0,00 € | 29 458,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-62678-0 : A d'autres organismes | 20 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 20 000,00 € | 51 458,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-6419-0 : Remboursements sur rémunérations du personnel | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 4 500,00 € |
| TOTAL R 013 : Atténuations de charges | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 4 500,00 € |
| D-6541-0 : Créances admises en non-valeur | 0,00 € | 1 650,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6542-0 : Créances éteintes | 0,00 € | 382,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-65541-4 : Contributions au fonds de compensation des charges territoriales | 6 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-657362-5 : CCAS | 0,00 € | 10 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante | 6 000,00 € | 12 042,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-7087-2 : Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 15 000,00 € |
| TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 15 000,00 € |
| R-73212-0 : Dotation de solidarité communautaire | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 16 000,00 € |
| TOTAL R 73 : Impôts et taxes | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 16 000,00 € |
| R-744 : FCTVA | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2 000,00 € |
| TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2 000,00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 26 000,00 € | 63 600,00 € | 0,00 € | 37 500,00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| R-2031 : Frais d'études | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 78 000,00 € |
| TOTAL R 20 : Immobilisations incorporelles | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 78 000,00 € |
| D-2313 : Constructions | 0,00 € | 68 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques | 0,00 € | 11 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | 0,00 € | 79 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 0,00 € | 79 000,00 € | 0,00 € | 78 000,00 € |
| Total Général | | 116 500,00 € | | 116 500,00 € |

ADOPTÉ à l'unanimité

3 - ACCUEIL DE LOISIRS 2019

Exposé de Martine VANDAMME

Afin d'assurer les accueils de loisirs de l'hiver, printemps, été et automne dans les meilleures conditions, Monsieur le Maire, propose le maintien des conditions ci-après :

| PROPOSITION TARIFS DES INSCRIPTIONS ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES GHYVELDE 2019 | | |
|---|-----------------------------|--------------------------------------|
| Périodes | Dates | Observations |
| HIVER | Du 11/02/2019 au 22/02/2019 | 10 demi-journées |
| PRINTEMPS | Du 08/04/2019 au 19/04/2019 | 10 demi-journées |
| AUTOMNE | Du 21/10/2019 au 31/10/2019 | 8 demi-journées + 1 journée complète |

- Ouverture de l'A.L.E aux enfants âgés de 2 ans et demi à 16 ans
- 13 H 00 à 13 H 30 : ouverture de l'ALE avec accueil échelonné et ateliers d'éveil et d'expression selon les âges
- 13 H 30 à 17 H 30 : Activités Accueil de Loisirs Extrascolaire
- 17 H 30 à 18 H 00 : Finition de l'activité commencée en début d'après midi

| TARIFS A LA SEMAINE - PETITES VACANCES 2019 | | | | | | |
|--|----------|--------------|--------------|--------------|-------------|-----------|
| | QF à 200 | QF 201 à 400 | QF 401 à 600 | QF 601 à 900 | QF + de 900 | EXTERIEUR |
| PROPOSITION 2019 Par enfant | 14,25 € | 15,50 € | 16,50 € | 17,50 € | 19,40 € | 40,00 € |

| PROPOSITION TARIFS DES INSCRIPTIONS 2019 ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES LES MOÏRES DE GHYVELDE | | |
|---|-----------------------------|--|
| Périodes | Dates | Observations |
| HIVER | Du 18/02/2019 AU 22/02/2019 | 5 journées complètes avec restauration |
| PRINTEMPS | Du 15/04/2019 AU 19/04/2019 | 5 journées complètes avec restauration |
| AUTOMNE | Du 21/10/2019 AU 25/10/2019 | 5 journées complètes avec restauration |

- Ouverture de l'A.L.E aux enfants âgés de 2 ans et demi à 12 ans
- 8 H 00 à 9 H 00 : ouverture de l'ALE avec accueil échelonné et ateliers d'éveil et d'expression selon les âges
- 9 H 00 à 17 H 30 : Activités Accueil de Loisirs Extrascolaire

| TARIFS A LA SEMAINE - PETITES VACANCES 2019 | | | | | | |
|--|----------|--------------|--------------|--------------|-------------|-----------|
| | QF à 200 | QF 201 à 400 | QF 401 à 600 | QF 601 à 900 | QF + de 900 | EXTERIEUR |
| PROPOSITION 2019 Par enfant | 26,00 € | 27,00 € | 28,00 € | 29,30 € | 30,40 € | 52,50 € |

Les personnels sont gérés par le Service Enfance Jeunesse

| PROPOSITION TARIFS DES INSCRIPTIONS - ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES ÉTÉ - COMMUNE NOUVELLE GHYVELDE 2019 | | |
|--|--------------------------|-----------------------|
| Périodes | Dates | Observations |
| ÉTÉ | 22/07/2019 AU 16/08/2019 | 19 journées complètes |

- Ouverture de l'A.L.E aux enfants âgés de 2 ans et demi à 16 ans
- 8 H 00 à 9 H 00 : ouverture de l'ALE avec accueil échelonné et ateliers d'éveil et d'expression selon les âges
- 9 H 00 à 17 H 00 : Activités Accueil de Loisirs Extrascolaire - 17 H 00 à 17 H 30 Départ échelonné

| TARIFS A LA SEMAINE - VACANCES ÉTÉ 2019 | | | | | | |
|--|----------|--------------|--------------|--------------|-------------|-----------|
| | QF à 200 | QF 201 à 400 | QF 401 à 600 | QF 601 à 900 | QF + de 900 | EXTERIEUR |
| PROPOSITION 2019 Par enfant | 26,00 € | 27,00 € | 28,00 € | 29,30 € | 30,40 € | 52,50 € |

**SALAIRES ACCUEIL DE LOISIRS EXTRA-SCOLAIRES
HIVER-PRINTEMPS- TOUSSAINT 2019**

| | Directeur BAFD | Directeur Adjoint stagiaire BAFD | Diplômé BAFA | Stagiaire BAFA | Majoration SB |
|---------------------------|-------------------|---|--------------|----------------|---------------|
| PROPOSITION 2019 (+1,4 %) | 541,07 € | 481,45 € | 443,68 € | 422,03 € | 15,01 € |

INDEMNITES KILOMETRIQUES POUR LES DIRECTEURS SUIVANT TARIF AU JOURNAL OFFICIEL

SALAIRES ACCUEIL DE LOISIRS EXTRA-SCOLAIRES ÉTÉ 2019

| | Directeur diplômé BAFD | Directeur Adjoint stagiaire BAFD | Adjoint Diplômé BAFA | Diplômé BAFA | Stagiaire BAFA | Majoration SB |
|---------------------------|------------------------------|---|----------------------------|-----------------|-------------------|------------------|
| PROPOSITION 2019 (+1,4 %) | 2091,68 € | 1926,09 € | 1784,03 € | 1677,31 € | 1601,55 € | 57,60 € |
| Nuitées camping 2019 | 24,79 € | 24,79 € | 23,78 € | 23,30 € | 20,58 € | |

INDEMNITES KILOMETRIQUES POUR LES DIRECTEURS SUIVANT TARIF AU JOURNAL OFFICIEL

Moyens de paiement :

- Espèces
- Chèques Bancaires
- Chèques Vacances ANCV
- Chèques CESU (Chèque Emploi Service Universel)

ADOPTÉ à l'unanimité

B - CONVENTION S.E.J. 2018 / 2019

Martine VANDAMME

- propose à l'Assemblée l'ouverture de la périscolaire le Mercredi à l'école BOSCHAT avec le Service Enfance Jeunesse
- Informe qu'un sondage réalisé auprès des élèves de l'école BOSCHAT fait ressortir l'intérêt de 24 familles soit 36 enfants.

Le coût de cette prestation supplémentaire s'élève à 16.000 € pour 2019. Une période probatoire est prévue du 1er janvier au 6 juillet 2019

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

04 – MANIFESTATIONS JANVIER 2019

1 - THÉÂTRE DIMANCHE 13 JANVIER 2019

Monsieur le Maire

- propose le versement d'une participation communale de 550 € (cinq cent cinquante euros) à la compagnie du printemps de Sainte-Marie-Cappel pour l'organisation de la pièce de théâtre du Dimanche 13 janvier 2019.
- De fixer le droit d'entrée à 5 € avec la gratuité pour les enfants de moins de 10 ans.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2 - THÉÂTRE FLAMAND DIMANCHE 20 JANVIER 2019

Monsieur le Maire

- rappelle à l'Assemblée l'indisponibilité de la salle communale des Moères pour cause de travaux.
- Propose de mettre à disposition à titre gratuit la salle des Fêtes Roland HAESEBAERT pour l'organisation du Théâtre Flamand proposé par Mr et Mme Hervé LANIEZ.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3 - SORTIE BANDE CARNAVAL DIMANCHE 27 JANVIER 2019

Sur proposition de la commission des Fêtes, Il est proposé de

- recruter et d'indemniser forfaitairement le personnel suivant pour la bande carnavalesque du Dimanche 27 janvier 2019, à savoir :

| | | |
|-----------------------|--------------|----------------------------|
| <i>Responsable</i> | <i>100 €</i> | <i>Cent Euros</i> |
| <i>Chefs de Bande</i> | <i>67 €</i> | <i>Soixante Sept Euros</i> |
| <i>Tambour Major</i> | <i>110 €</i> | <i>Cent Dix Euros</i> |
| <i>Musiciens</i> | <i>50 €</i> | <i>Cinquante Euros</i> |

- solliciter la Société EVENT SECURITY pour l'intervention de 13 agents de sécurité de 13 H 30 à 20 H 00 pour 2071,04 € et les services de la Croix Rouge pour 300 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

05 - REPAS GENDARMERIE 2018

Monsieur le Maire

- rappelle que le repas annuel Elus-Gendarmerie a eu lieu le vendredi 16 novembre 2018 à la salle des fêtes Roland HAESEBAERT.
- Demande l'autorisation d'enregistrer en comptabilité au compte 706.88 les 46 participations soit 460 €.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer à 10 € par adulte la participation au repas annuel élus-gendarmerie

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir les participations qui seront versées au compte n° 706.88

06 - CONVENTION CUD

A - Pacte Financier et Fiscal de Solidarité - Convention avec la Communauté Urbaine de Dunkerque

L'article 1609 nonies C du Code Général des impôts, tel que modifié par la Loi n° 2014/173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et de la cohésion urbaine, prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre doivent s'engager, lors de la signature du contrat de ville, à élaborer, en concertation avec leurs communes membres, un pacte financier et fiscal de solidarité visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre ces dernières.

Ce pacte doit tenir compte des efforts de mutualisation des recettes et des charges déjà engagés ou envisagés à l'occasion des transferts de compétences, des règles d'évolution des attributions de compensation, des politiques communautaires poursuivies au moyen des fonds de concours ou de la dotation de solidarité communautaire ainsi que des critères retenues pour répartir, le cas échéant, les prélèvements ou versements au titre de Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Le Conseil Communautaire, par délibération du 16 juin 2016, adopte son Pacte Financier et Fiscal de Solidarité couvrant la période 2016/2020.

Lors de l'adoption du Pacte Financier et Fiscal, il avait été décidé que des conventions individuelles avec chaque commune membre viendraient contractualiser les droits et obligations qu'il induit.

Il vous est donc proposé de signer une convention avec la Communauté Urbaine de Dunkerque dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2020, précisant les modalités pour chacune des parties.

Après délibération avec

- 11 VOIX CONTRE** : Colette LEBON - Alain JANSSEN - Monique ALVES- Jérôme DE BELVALLET - Jérôme DEBERT - Patrick THÉODON - Patrick MAGNIER - Jean-Pierre VANTIELCKE - Françoise ANDRIES - Jean-François DEDRIE - Claudine PORTAUX -
- 8 ABSTENTIONS** : Hervé LANIEZ - Marie-Annyck DENIS - Jean-Marc FIGOUREUX - Stéphane DENYS - Jacques DECORTE - Martine VANDAMME - Raphaël VANDAELE - Edith PERCAILLE
- et 16 VOIX POUR**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention individuelle du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité avec la Communauté Urbaine de Dunkerque.

B - Fonds de Concours : "Accès des écoliers aux équipements communautaires à vocation pédagogique quota 2019"

Par délibération en date du 22 juin 2006, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé, au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire, de participer aux charges liées au fonctionnement des écoles de ses communes membres.

La finalité de cette participation est d'inciter et de favoriser l'accès de tous les écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires à vocation pédagogique, à savoir le palais de l'univers, le parc zoologique, le golf public, le musée portuaire, le centre d'information sur le développement durable et la Halle aux sucres, sans que cette initiative n'ait aucune incidence financière pour les communes membres.

Pour ce faire, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé de verser aux communes un fonds de concours, sur le fondement de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont le montant permettra d'assurer pour les communes, au titre de l'année 2019, tant la gratuité totale du transport des écoliers de l'agglomération vers les équipements communautaires susvisés que la gratuité totale, pour les écoliers, des droits d'entrée dans ces équipements.

Pour ce qui concerne notre commune, sont concernées les écoles de Ghyvelde et de Les Moères de Ghyvelde, le montant et le détail des dépenses de fonctionnement supportées pour chacune d'elle au titre de l'année 2019 pour le transport et le droit d'accès des écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires à vocation pédagogique, s'élève à **7000 Euros TTC pour les écoles maternelle et primaire Valentine et Albert BRUNEEL et 4000 € pour l'école Félix BOSCHAT.**

Dans ce cadre, la Communauté Urbaine de Dunkerque devrait donc procéder au versement d'un fonds de concours correspondant à ce montant, mais conformément à l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce fonds de concours doit préalablement être expressément sollicité par délibération spécifique de notre commune.

Le versement d'un premier acompte pourra ainsi intervenir immédiatement, dès la signature de la convention afférente, et le solde, ajusté à due concurrence du montant total des dépenses réellement acquittées, sera versé dès la fin de l'exercice.

L'Assemblée, après en avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE de la Communauté Urbaine de Dunkerque l'octroi d'un Fonds de Concours d'un montant prévisionnel de 11.000 € TTC pour participer au fonctionnement des écoles au titre de l'accès des écoliers aux équipements communautaires à vocation pédagogique.

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

C- Ateliers linguistiques - Modification Délibération 2017 - 2018

Afin de donner aux enfants du territoire les meilleures chances pour l'avenir, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé, par délibération en date du 15 octobre 2015, de développer l'apprentissage de l'anglais et du néerlandais sur le périmètre communautaire, en proposant à ses communes membres des ateliers linguistiques pour les enfants pouvant s'intégrer sur les temps d'activité périscolaires.

Une expérimentation a ainsi été lancée pour l'année 2015-2016 pour les communes de Dunkerque, Coudekerque Branche et Bray Dunes.

Cette expérimentation est élargie depuis l'année 2016-2017 à toutes les communes du périmètre communautaire, qui en font la demande, pour les enfants de niveau grande section maternelle ainsi que les niveaux CE2, CM1, CM2 (via la Maison de l'Europe).

Par délibération en date du 25 septembre 2017, le Conseil Municipal validant la reconduction des ateliers linguistiques chaque mardi, hors vacances scolaires, de 16 H 30 à 17 H 30, du 16 janvier au 26 juin 2018 inclus. Une convention a été signée le 10 janvier 2018 avec la Maison de l'Europe.

Au plan juridique, la communauté urbaine de Dunkerque intervient dans ce cadre par l'octroi d'un fonds de concours pour le fonctionnement des écoles, dont le montant correspond au nombre heures d'intervention supportés par la Commune au titre des ateliers linguistiques.

Conformément à l'article L 5215-26 du Code général des collectivités territoriales, il convient en conséquence de solliciter, par la présente délibération, un fonds de concours d'un montant de 2050 €, conformément à la convention ci-annexée.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité,

SOLLICITE de la Communauté Urbaine de Dunkerque un Fonds de concours de 2050 € pour les ateliers linguistiques pour la saison 2017 / 2018.

07 - FLOTTE AUTOMOBILE - REMPLACEMENT D'UN VÉHICULE DIESEL PAR UN VÉHICULE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire

- rend compte à l'Assemblée que la flotte automobile de la Commune ne comprend que des véhicules "diesel" qui par le rejet de particules ne respectent pas l'environnement.
- Dit que de nombreuses communes ont déjà fait l'acquisition de véhicules électriques.
- Propose de remplacer le "Berlingo" diesel par un "berlingo" électrique.

Deux propositions ont été faites :

- acquisition pour 13.000 € HT.
- L.O.A. pour 373 € par mois sur 60 mois.

A la demande de l'Assemblée, le sujet est abrogé.

08 - DÉNOMINATION DE NOUVELLES VOIES

Monsieur le Maire

Informe l'Assemblée de la nécessité de nommer la voie de desserte de la Roselière 3 afin de pouvoir enregistrer les permis de construire.

Les propositions reçues sont :

- Jean-Noël VANDAELE (peintre)
- Mr et Mme SURMONT (enseignants)
- Jean-Claude DESTAILLEUR (ancien Maire)
- Guy JANSSEN (cultivateur)
- Marcel DESWARTE
- Arnaud BELTRAMME (gendarme)
- Albert DENVERS (1er Président de la CUD)
- Albert BRUNEEL (école Valentine et Albert BRUNEEL)
- Lucien JANSOONE (Amicale Laïque Janssoone)
- Frédéric JANSOONE (chemin du père Frédéric)

Après délibération, à l'unanimité, l'Assemblée propose que la voie de desserte de la Roselière 3 soit dénommée "Rue Jean-Claude DESTAILLEUR". Monsieur DESTAILLEUR a donné son accord le 12 décembre 2018.

Monsieur le Maire propose de dénommer le Carré du Monument aux Morts des Moères "Carré Gilbert GEERAERT" avec l'accord de l'intéressé.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

09 - ZONES HUMIDES - ANALYSES DES TERRAINS

Monsieur le Maire

- Rappelle le travail fait pour ce dossier : 2007 - prises de vues aériennes avec Christian MAVEAU - Document de travail du SAGE du delta de l'AA de mai 2007- les réunions 2018 avec Monsieur CHELKOWSKI de l'AGUR (30 Janvier, 2 Juillet, 26 septembre), la réunion à la CUD du 7 septembre

2018, la réunion en Sous-Préfecture du 6 novembre 2018, la réunion dans les locaux de la CCHF le 23 novembre 2018)

Après discussions, Monsieur Jérôme BIGNON, Parlementaire en mission pour les zones humides, conseille qu'une étude soit menée par une société permettant de mettre en exergue les zones humides présentes dans la Commune de GHYVELDE.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de faire une analyse des terrains par la Société BIOPTOPE.

Après délibération, il est envisagé que Monsieur Hervé LANIEZ, Maire Délégué et Monsieur Jérôme DEBERT, Conseiller Municipal Délégué, rencontrent Monsieur RINGOT, Président du SAGE.

10 - ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LES REPAS RÉALISÉS PAR LA CUISINE CENTRALE DE GHYVELDE POUR COUDEKERQUE-BRANCHE - VALIDATION CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU 16 NOVEMBRE 2018

Marie-Noëlle RUFIN, Conseillère Municipale Déléguée au restaurant scolaire expose à l'Assemblée les discussions et projets présentés lors de la conférence intercommunale du 16 novembre 2018 :

- Bilan fonctionnement 1er semestre 2018
- Bilan financier 1er semestre 2018
- Validation investissements 2018
- Projets investissements 2019

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité

VALIDE les projets de la conférence intercommunale dans le cadre d'une entente intercommunale pour la production mutualisée des repas.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été vues, la séance est levée à 20 H 30